



...en direct

du Comité d'Entreprise

Caisse d'Epargne Bretagne Pays de Loire

Expression syndicale des élus *Sud* – comités d'entreprise du mois d'août 2014

ACCORD D'INTERESSEMENT et RAPPORT SACEF Compte CEBPL 2013

Le rapport de la SACEF sur les comptes 2013 de la CEBPL démontre que les propositions de *Sud*, rejetées en bloc par la direction lors de la négociation de l'accord d'intéressement 2014/2016, étaient ni irréalistes ni exagérées.

Dans un contexte morose de crise économique, avec une force de travail stable, le PNB réalisé en 2013 est le meilleur de l'histoire de notre entreprise. Il progresse de 22 M€ soit +3,9%. Le PNB activité banque commerciale, baromètre de l'activité des salariés, progresse de 9,2%. Quant au résultat net, après prélèvements du coût du risque et des impôts, il est de 111,5M€, lui aussi en très nette augmentation.

Dans ces conditions, est-ce acceptable que les salaires et les rémunérations aléatoires stagnent ?
Si les organisations syndicales signataires avaient choisi de soutenir *Sud*, l'accord d'intéressement aurait été certainement bien plus favorable pour les salariés...

EFFECTIF CIBLE 2014

Outre la situation ubuesque de présenter l'effectif cible 2014 pendant les congés d'été (le 11/07/2014), les élus ont voté un avis défavorable sur le projet de la direction. Il est motivé par **des incertitudes vis à vis de l'avenir de certains salariés**, des mesures d'accompagnement en cas de mobilités fonctionnelles et/ou géographiques.

Les élus *Sud* ont aussi indiqué que l'effectif cible entraînait des répercussions sur les rémunérations des salariés. Or, depuis plusieurs années, la CEBPL se situe en dernière position en matière de rémunération moyenne dans le réseau des Caisses d'Epargne. L'augmentation significative du nombre de cadres va sans doute contribuer à réduire l'écart de rémunération moyen existant. Toutefois, il ne faut pas oublier la rémunération des salariés des catégories T et TM qui, pour certains d'entre eux, perçoivent un salaire net mensuel inférieur aux 1500€ net minimum revendiqués par toutes les organisations syndicales. Certains salariés végètent dans le même emploi, classés T3, TM4 ou TM5 depuis des lustres, faisant consciencieusement leur métier, contribuant de façon significative au PNB tout en donnant une bonne image de l'entreprise.

Les élus SUD ont demandé à la direction que leur implication soit enfin reconnue par des augmentations de salaire pérennes (autre que chèque KDO) et cela même en l'absence de promotion.

SUD Caisse d'Epargne Bretagne – Pays de Loire www.sudbpce.com

Nantes – dom 55951 - ☎ 02 72 20 34 87 ☎ 02 40 16 95 28 ✉ sud.cebpl@orange.fr
Vannes – dom 22350 - ☎ 02 22 07 50 56 ☎ 02 97 01 58 24 ✉ claudio.corbel@aliceadsl.fr

Rejoignez-nous sur Facebook